



Compte rendu du conseil municipal

Séance du vendredi 24 mai 2024

Le 24 mai 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SOMMAING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de Roland SALENGRO, Maire.

Présents: M. SALENGRO Roland, Maire. Mmes BERTON Dominique, DEHIÈRE Aurélie, DESOMBREUX Clarisse, GÉRARDEAUX Marlène, MM. GABELLE Simon, LENOIR Christian MAUZÉ Jean-François.

Absent : M. DELHAYE Guillaume a donné procuration à Mme BERTON Dominique.

M. DUFOUR Frédéric, absent excusé.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 10
- Présents : 8
- Représentés : 1
- Absent non représenté : 1

Date de la convocation : 16/5/2024

Date d'affichage : 16/05/2024

Objet des délibérations

1. Rétribution de l'agent recenseur
2. Subvention à l'association des anciens combattants et OPEX de Vendegies et Sommailing
3. Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
4. Embauche d'un contrat PEC
5. Tarification des concessions cavurnes
6. Décision modificative budgétaire
7. Affectation des résultats 2023

La délibération proposée à l'ordre du jour concernant « l'adhésion au groupement de commandes relatif à la restauration et à la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil » n'étant pas finalisée, n'est pas présentée au conseil

Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 15 mars 2024

Le compte-rendu est validé par le conseil : 6 voix pour, à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter.

Rétribution de l'agent recenseur

Le recensement a eu lieu du 18 janvier au 24 février 2024. La délibération prise décidant de la rémunération de l'agent recenseur, Mélanie Besin, indiquait le montant de la rétribution, mais ne précisait pas si le montant était net ou brut. La délibération, permettant de confirmer la dotation d'un montant brut de 748 € est acceptée à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, soit 9 voix pour.

Subvention à l'association des anciens combattants et OPEX de Vendegies et Sommaing

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'allouer une subvention exceptionnelle de 100 euros pour l'achat d'un drapeau à l'association des anciens combattants et OPEX de Vendegies et Sommaing. Après débat au sein du conseil, la somme allouée est portée à 150 €. Le versement effectif de cette subvention est lié à la fourniture des comptes budgétaires de 2023 et du budget prévisionnel de 2024.

Il est indiqué au Conseil municipal que les subventions aux autres associations sont pour le moment en suspens faute de demande de leur part.

La délibération portant la subvention à 150€ est acceptée à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, soit 9 voix pour.

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le projet complémentaire relatif au circuit "La Quérénaingéoise" pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Conformément à la loi du 22 juillet 1983 (art.56), vu la délibération du 25 mars 1991 du Conseil Général du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorisant la consultation des communes, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet, puis à désigner les voiries et les chemins ruraux pour lesquels il donne son accord.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que les chemins ruraux désignés ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée et ce en accord avec le Département.

Après avoir pris connaissance du projet complémentaire sur le territoire communal, le Conseil Municipal a délibéré et décide

- d'émettre un avis favorable
- d'inscrire les voiries concernées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- d'autoriser le Département du Nord à réaliser le balisage des itinéraires conformément à la charte officielle du balisage et de la signalétique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, soit 9 voix pour, d'adopter la proposition du Maire .

Embauche d'un contrat PEC

La délibération prise le janvier autorisait l'embauche d'un emploi PEC à compter du 01 avril. Les démarches ayant pris plus de temps, il convient de rectifier les dates du contrat : Le contrat de M. SALVADOR Adrien a débuté le 01 mai 2024 pour une durée de 6 mois ce qui laisse inchangée la date de fin de contrat soit le 31 octobre 2024 (pour une durée de 25h semaine comme convenu initialement).

La délibération est acceptée à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, soit 9 voix pour.

Cavernes : Renouvellement de la concession au terme du délai de 30/50 ans

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le conseil municipal a voté le tarif des « cavernes » prévues en 2024 lors de la séance du 01er décembre 2023 (délibération 025/23).

Il convient d'ajouter qu'au terme du délai de 30 ou 50 ans choisi en première instance par les propriétaires des cavernes, ceux-ci ou leurs héritiers devront régler le renouvellement de la concession qui sera calculé uniquement sur la valeur du terrain occupé par la caverne et n'auront plus à régler la caverne elle-même.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, soit 9 voix pour, d'adopter la proposition du Maire.

Décision modificative N°2 du Budget Primitif 2024

M. le maire informe les membres du conseil municipal que suite à une erreur sur le montant du résultat cumulé d'investissement repris. Il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
Imputation	Montant initial	Modification	Montant final	Imputation	Montant initial	Modification	Montant final
Dépenses				Dépenses			
2131		+ 70 000 €					
1641		+ 6 475,04 €					
TOTAL		+ 76 475, 04 €		TOTAL			
Recettes				Recettes			
001	34 755,27 €	76 475,04 €	111 230,31 €				
TOTAL				TOTAL			
TOTAL Inv.				TOTAL Fonc.			

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, soit 9 voix pour.

Affectation des résultats 2023

Monsieur Le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à des ajustements à apporter suite à une erreur sur la reprise du résultat cumulé d'investissement.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur SALENGRO Roland, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 :

- un excédent de fonctionnement de 141 847,52 €
- un excédent d'investissement de 111 230.31 €

Décide, à l'unanimité, des présents ou représentés pouvant voter, soit 9 voix pour, d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement, la somme de 102 718,73€ sera affectée au compte 1068, le reste égal à 39 128,79€ sera destiné à la réduction des charges de fonctionnement et sera reporté au compte R002 du Budget Primitif 2024,

En investissement, la somme de 111 230, 31 € sera reportée au compte R001 du Budget Primitif 2024.

Copie de la présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai.

Questions diverses

- Stagiaire espace vert pendant 2 semaines en juin 2024
- 2 naissances
- Décès M. Van Puymbroeck, ancien instituteur et secrétaire de mairie
- Réhabilitation de l'ancienne école
- Remplacement de Valérie Sabos par Pauline Soler
- Achat nouvelle tondeuse
- 13 juillet – feu d'artifice
- 14 juillet
- Numéric tour à Solesmes (CCPS)
- Réparation du colombarium
- Réparation de l'abri-bus
- Journée de la pêche le 2 juin
- Parcours du cœur le 2 juin
- Fête des voisins le 31 mai

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.